DECLARATION DE PIEGEAGE

En application du Code Rural, notamment des articles L.427-8 et R.427-13 à R. 427-17, arrêté du 29 janvier 2007.

Je soussigné :

NOM : PRENOM :

DOMICILE :

Déclare procéder par le piégeage, à la régulation des populations animales classées nuisibles sur la commune de :

En qualité de : (1)

- Propriétaire
- Possesseur
- Fermier
- Délégué par le propriétaire
- Délégué par le possesseur
- Délégué par le fermier

Période de piégeage : du 1er juillet au 30 juin .

Nom (s) du responsable du piégeage :

Numéro d'agrément du ou des piégeurs :

Fait à , le 1er juillet .

Visa du maire :

Signature du déclarant :

(1) rayer les mentions inutiles.

A établir en double exemplaires destinés à :
- Affichage en Mairie.
- Déclarant ou piégeur.